



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction interministérielle de l'animation territoriale**

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : Patricia Ruiz-Huidobro

Contact : 02 54 81 55 56

pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Le préfet,

à

Destinataires *in fine*

Blois, le **28 JUL. 2026**

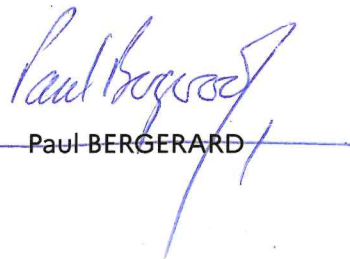
Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement

Au terme de l'instruction des demandes d'autorisation environnementale et d'institution de servitudes d'utilités publique déposées le 28 mars 2025 par la société MBDA France pour ses installations situées sur la commune de Selles-Saint-Denis, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour information mes arrêtés portant :

— institution de servitudes d'utilité publique (SUP), sur la commune de Selles-Saint-Denis, aux abords du site pyrotechnique soumis à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, et exploité par la SAS MBDA France ;

— autorisation environnementale de poursuivre et d'étendre l'exploitation d'un établissement de fabrication et de stockage de produits pyrotechniques sis au lieu-dit « La Chaudronne » au 4801, route de Theillay à Selles-Saint-Denis, par la SAS MBDA France.

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du bureau de l'environnement,


Paul BERGERARD

Destinataires :

- Président de la communauté de communes Sologne des Rivières
- Président de la communauté de communes Romantinois et Monestois
- Maire de Châtres-sur-Cher
- Maire de la Ferté-Imbault
- Maire de Langon-sur-Cher
- Maire de Theillay
- Maire de Mennetou sur Cher
- Maire de Villeherviers

Copie au sous-préfet de Romorantin-Lanthenay

1/1